

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
TERMINALE

Comment déterminer la contribution familiale de votre enfant

1. CALCUL DU REVENU DE L'ANNEE 2024

Revenu fiscal de référence 2023
	+
Allocations Familiales annuelles 2023

TOTAL REVENUS ANNEE 2023 (RA)

2. DETERMINEZ VOS POINTS DE CHARGE

Foyer avec	1 enfant à charge	: 6 points
	2 enfants à charge	: 7 points
	Plus de 2 enfants à charge	: 2 points supplémentaires par enfant

TOTAL DES POINTS DE CHARGE (PC)

3. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

QF = RA

 PC

Exemple : Famille ayant 3 enfants à charge avec un revenu annuel de 36 215 €

RA = 36 215 €
 PC = 9
 QF = 36 215
 ----- = 4023 euros soit Catégorie 3
 9

Le coût de la contribution familiale, pour un enfant, pour une entrée en terminale par mois sera de :

- 303,40 euros, par mois, pour un interne **soit par semaine de présence à la MFR 159,69 €**, soit 3034 € à l'année
- 223,80 euros, par mois, pour un DP **soit par semaine de présence à la MFR 117,79 €**, soit 2238 € à l'année

4. DETERMINEZ LA CONTRIBUTION MENSUELLE POUR UNE CLASSE DE Terminale

QUOTIENT FAMILIAL	CATEGORIE	MONTANT MENSUEL
Inférieur à 2686	1	219,30 € si DP et 297,40 € si INTERNE
De 2687 à 3767	2	221,50 € si DP et 300,30 € si INTERNE
De 3768 à 4422	3	223,80 € si DP et 303,40 € si INTERNE
De 4423 à 6111	4	230,30 € si DP et 312,10 € si INTERNE
6112 et plus	5	236,80 € si DP et 321,20 € si INTERNE
	FORFAIT	239,00 € si DP et 323,80 € si INTERNE

- Cotisation à l'association : **35 €**
- Frais d'inscription : **60 €** (si nouveau terminale)

5. JUSTIFICATIF

Une copie **intégrale de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023** devra être **obligatoirement** jointe au dossier si vous vous classez dans les catégories 1 à 5.

En cas de non réception de ce document, **la famille sera classée de façon définitive en catégorie forfait.**

Le montant des frais de pension est à régler en 10 fois et peut donner lieu à une réduction

- Si plusieurs enfants scolarisés à la MFR, réduction de 100 euros / enfant

Le paiement peut se faire par virement, chèque, prélèvement.

Merci de privilégier le paiement par prélèvement ou virement.